ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Erwann BINET
Député de l'Isère
Conseiller départemental de Vienne 1

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Vienne, le 29 JUIL. 2015

Réf : SPV

Monsieur le Premier Ministre,

A l'issue de la procédure d'appel d'offre ouverte que vous avez initiée dans le cadre de la loi du 6 août 2015, le Gouvernement a annoncé avoir choisi, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts le consortium constitué de Vinci Airports, la caisse des Dépôts et Consignations et Prédica comme acquéreur pressenti de la participation de 60% détenue par l'État au capital de la société Aéroports de Lyon.

Nous saluons dans ce choix la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. Nous regrettons toutefois que la procédure n'ait pas considéré les remarques exprimées par les collectivités locales iséroises directement impactées par l'aéroport, auprès desquelles les perspectives de développement de Saint Exupéry suscitent interrogations et inquiétudes. Nous avons été écoutés, nous avons pu exprimer notre avis sur le projet de cahier des charges mais la concertation ne s'est pas poursuivie durant la procédure. Les élus locaux en manifestent une grande frustration, que nous partageons.

Le Gouvernement a annoncé que les 535 millions d'euros de cette vente viendraient abonder le compte des participations de l'État, dont les recettes devront être utilisées pour investir dans la filière nucléaire mais aussi pour participer au désendettement de la Nation.

Ces objectifs louables doivent laisser la place à un investissement de projets locaux. Les collectivités iséroises voient en effet leur développement extrêmement contraint par la présence de l'aéroport, ce qui n'est pas le cas des collectivités actionnaires.

Ainsi la commune d'Heyrieux ne peut plus ouvrir de terrain à la construction du fait de l'existence d'un Plan d'Exposition au Bruit induit par un ancien projet de construction de pistes dont la réalisation n'est pas envisagée. De même, la commune de Satolas-et-Bonce se voit dans l'incapacité de financer l'accès à une zone d'acticité de 180ha issue des prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement, les exemples ne manquent pas. Enfin ce sont majoritairement des habitants du Nord-Isère qui subissent les nuisances du trafic aéroportuaire.

Secrétariat parlementaire : 9, rue de la Table Ronde - 38200 Vienne
Téléphone : 04 74 53 28 57 – fax : 04 74 87 13 43
courriel : ebinet@assemblee-nationale.fr

C'est pourquoi, nous souhaitons qu'une partie des revenus tirés de cette vente soit consacrée aux collectivités Iséroises pour permettre la réalisation de projets de développement économique en permettant de palier les contraintes et les surcouts induits par la présence de l'aéroport.

Nous vous remercions de l'accueil favorable que vous voudrez bien réserver à cette demande et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joëlle HUILLIER

Erwann BINET